

Délibération

n°50-2025

15 octobre 2025

AFFAIRES FINANCIERES – Participation financière des centres de gestion bénéficiaires de la formation mise en place dans le cadre de l'organisation des concours.

Séance du : 15 octobre 2025

Date de la convocation : 3 octobre 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 14

Yannick AMET, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian GARIOUD, Yannick LOGEROT, Chantal MARTIN, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

▪ Collège spécifique : 1

Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11

▪ Collège des affiliés : 8

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Nathalie FONTAINE (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Chantal GIORDA (pouvoir à Sylvie SELLERI)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Yannick AMET)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à François DUNAND)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Christian RAUCAZ)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Christian GARIOUD)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Georges CAGNIN)

Etaient présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

▪ Collège des non affiliés : 2

Thibaut GUIGUE, Christian GRANGE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 50-2025

AFFAIRES FINANCIERES – Participation financière des centres de gestion bénéficiaires de la formation mise en place dans le cadre de l'organisation des concours.

Monsieur le Président rappelle que l'effectif du service concours a été intégralement renouvelé au cours des trois dernières années.

Par conséquent, Il est nécessaire que les 5 agents concernés puissent bénéficier d'une formation complète en matière d'organisation des concours, formation proposée depuis de nombreuses années par l'ADIAJ (Association pour le développement de l'information administrative et juridique).

En effet, les objectifs pédagogiques de cette formation sont les suivants :

- connaître les dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui encadrent l'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution,
- mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours,
- harmoniser les pratiques notamment en matière d'organisation des concours et examens transférés du CNFPT.

Compte tenu du coût de cette formation par stagiaire (environ 1800 €), le Cdg a sollicité l'ADIAJ pour l'organiser en intra pour ses agents, tout en permettant à d'autres centres de gestion d'en bénéficier également, moyennant une participation financière. Ainsi cette approche mutualisée permet de réduire les coûts de manière significative.

Le coût global de cette formation qui se déroulera dans les locaux du Cdg73 du 1^{er} au 3 décembre 2025, s'établit à 8 490€ TTC, pour 14 stagiaires maximum.

Compte tenu de l'effectif susceptible d'être formé, il est proposé de fixer la participation financière des centres de gestion bénéficiaires de cette formation à 600 euros par stagiaire.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

DECIDE de fixer la participation financière des centres de gestion bénéficiaires de la formation organisée sur les concours du 1^{er} au 3 décembre 2025, à 600 euros par stagiaire,

CHARGE Monsieur le Président d'émettre les titres de recettes correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 15 octobre 2025
Le Président,



François DUNAND